Subventions du secteur de la Communication

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Information-Communication, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2001 :

Radios locales associatives

Depuis leur création, la Ville de Besançon apporte son soutien aux radios locales en leur versant chaque année une subvention de fonctionnement. Les propositions pour l'année 2001 sont les suivantes :

	Demande	Subvention 2000	Proposition 2001
Radio Bip	50 000 F : pour l'activité propre de l'association 50 000 F : projet spécifique, émission banlieue hebdo 25 000 F : animations spéciales à l'occasion des 20 ans de la radio	25 000 F 3 811,23 €	25 000 F 3 811,23 €
Radio Campus	25 000 F : demande de fréquence définitive déposée en novembre 2000	15 000 F	20 000 F 3 048,98 €
RCF	25 000 F	25 000 F	25 000 F 3 811,23 €
Radio Sud	40 000 F	25 000 F	25 000 F 3 811,23 €

Subvention au Festival de Musique

La Ville de Besançon a passé une convention avec le Festival de Musique le 30 novembre 1999 fixant ses engagements dans le cadre d'un partenariat en matière d'action culturelle et d'action touristique. Cette convention a pris effet au 1^{er} janvier 2000 et se terminera au 31 décembre 2001.

Conformément à l'article 4 de la convention, il est proposé le versement d'une subvention de 110 000 F (16 769,39 €) pour financer les actions de promotion et de communication du Festival de Musique (affichage, édition...).

En cas d'accord, la dépense totale, soit 205 000 F est à imputer au chapitre 92023 article 6574 code service 00300.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«M. Sébastien MAIRE : Je veux juste dire qu'étant chargé des dossiers relatifs à l'enseignement supérieur, je me félicite de voir que la commission Communication a décidé d'augmenter la subvention à Radio Campus. C'est une radio qui est inscrite dans le paysage bisontin maintenant depuis quelques années, qui est extrêmement dynamique, qui participe à l'animation du Campus, à retisser le lien entre les étudiants mais qui a un public plus large que le simple public étudiant puisqu'ils ont une programmation musicale unique à Besançon et basée entre autres sur les musiques actuelles. J'émettrai juste deux voeux, le premier c'est que le CSA accorde enfin sa fréquence définitive à Radio Campus, je crois que ça doit tomber ces jours-ci et puis le deuxième c'est que si c'est le cas, l'année prochaine la subvention à Radio Campus soit rééquilibrée par rapport aux autres radios associatives bisontines.

M. LE MAIRE: Très bien, Sébastien.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, j'en suis à la deuxième partie, la subvention au Festival de Musique. Depuis plusieurs années la subvention en matière de communication est la même et donc ma question est relative à une convention qui existe depuis deux ans et qui se termine à la fin de cette année. Je voulais savoir au-delà de la convention actuelle ce que vous envisagez en matière de partenariat et de moyens pour le Festival de Musique au niveau de la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE: Vous savez que déjà nous allons cette année rajouter 400 000 F au Festival de Musique suite à des accords qui avaient été passés entre les Présidents du Conseil Régional, du Conseil Général et la Ville de Besançon et que la Ville, elle, met seule plus de 400 000 F en terme de prestations. Donc la Ville de Besançon participe très largement au Festival de Musique. Je crois qu'il faudra surtout que les responsables du Festival de Musique, dans les mois à venir, nous disent quelle est leur politique et dans quelle direction ils veulent aller car la Ville de Besançon ne pourra pas éternellement être un financeur. Nous aurons l'occasion d'en reparler et Michel ROIGNOT qui suit ce dossier pourra à ce moment-là longuement intervenir pour en parler aussi en commission Culturelle mais je répète que la Ville de Besançon intervient très largement par rapport à ce Festival qui est un grand Festival.

M. Emmanuel DUMONT: Pour revenir 30 secondes sur Radio Campus, en effet la subvention est en augmentation puisque le temps de diffusion est lui-même en augmentation. Ils avaient eu une autorisation d'émettre de six mois, aujourd'hui ils sont à neuf mois, on espère tous qu'ils auront une autorisation d'émettre définitive de la part du CSA et il faut dire aussi que la Ville les soutient depuis toujours par sa délégation enseignement supérieur mais pas seulement, car beaucoup d'élus s'étaient mobilisés pour soutenir Radio Campus et on espère que cette fois-ci le CSA accordera enfin comme l'a demandé Sébastien MAIRE cette autorisation d'émettre définitive qui portera leur subvention à 25 000 F comme pour les autres radios.

M. LE MAIRE: Est-ce que le CSA va permettre à M. ALLENBACH d'émettre aussi? C'est un autre problème».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 2001.